



Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois

Sous le Haut Patronage de son Altesse Royale le Prince Félix
Reconnue d'utilité publique

Directives pour les Championnats Nationaux sur Route 2026

L'équipement de tous les participants doit être conforme à la réglementation UCI en vigueur.

Épreuves « Contre-la-montre »

Communication à distance en course :

Lors des **épreuves contre-la-montre**, uniquement les coureurs Juniors (m/f), Espoirs (m/f) et Élite (m/f) peuvent faire usage et être en possession d'un système de communication et d'information à distance (communément appelé « Oreillette »), ceci en respect des conditions énumérées dans l'article 2.2.024 du règlement UCI, et sous réserve de disposer de l'autorisation requise pour l'utilisation des fréquences radioélectriques sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Matériel de course :

Le coureur de la catégorie **Débutants (m/f)** ne peut pas utiliser une bicyclette avec un équipement spécifique destiné aux épreuves d'un contre-la-montre. Dans cette catégorie les prolongateurs, repose-coudes et roues pleines (lenticulaires) sont prohibés.

Présentation au départ :

La présentation au départ est obligatoire pour chaque coureur, **au plus tard dix (10) minutes** avant l'heure de départ assignée.